

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Département investit 100 000 euros pour le confort et la sécurité des enfants accueillis au foyer départemental de l'enfance

1^{er} août 2022

La protection de l'enfance est une compétence pleinement exercée par le Département pour protéger les enfants en danger ou en situation de risque. Au titre de sa politique de l'enfance, le département consacre, en 2022, une enveloppe budgétaire totale de 34 622 307 euros dont 2 750 000 euros dévolus à son foyer de l'enfance.

Tout récemment, le Président Olivier Amrane a été interpelé par le Docteur Huguies, médecin référent du Foyer départemental de l'enfance, l'alertant sur la chaleur étouffante qui règne depuis des semaines au Foyer de l'enfance.

Le Président a tenu à se rendre sur les lieux pour constater de lui-même la situation subie par les enfants et le personnel qui veille sur eux au sein du Foyer départemental de l'enfance à Privas.

Il a découvert une situation inacceptable qui l'est encore plus au regard de la considération particulière, qui doit être portée à ces enfants déjà victimes pour la plupart de violences familiales et de vies fracturées. Signalée depuis 12 ans, cette situation n'a jamais été prise en compte par les précédents donneurs d'ordre du Département. Ce bâtiment inauguré en 2007, prétendument bien isolé et économe en énergie, présente de nombreuses aberrations. Il suffit de visiter l'établissement pour le constater.

Le Président Olivier Amrane, Sandrine Genest, vice-présidente en charge de la santé, de la petite enfance et des politiques contractuelles, Françoise Rieu-Fromentin, conseillère départementale déléguée à la santé et à la protection de l'enfance et Claudie Coste, vice-présidente en charge des ressources humaines et du patrimoine, ont entendu les demandes du personnel et décidé, dans un premier temps, l'installation de 6 climatiseurs mobiles, pour pallier à l'urgence en ces périodes caniculaires. Ils ont également décidé d'investir 100 000 euros qui s'articuleront comme suit : 60 000 euros dans un mode de climatisation pérenne et 40 000 euros dans d'autres aménagements. Ces travaux seront réalisés dès cet automne, afin d'assurer un cadre de vie adéquat aux enfants accueillis et des conditions de travail décentes aux agents du Département qui les encadrent. Il faut savoir qu'au Foyer de l'enfance, pour des raisons de sécurité, il est impossible d'ouvrir les fenêtres et d'aérer afin d'éviter tout risque d'agression émanant des personnes maltraitantes auxquelles les enfants ont été retirés.

« Je suis très sensible à ce que vivent les enfants que nous accueillons au sein du Foyer départemental de l'enfance. Nous avons le devoir impérieux d'accueillir convenablement ces

enfants et de leur garantir le confort et la sécurité dont ils ont besoin lors de leur passage. C'est le premier respect qu'on leur doit pour leur permettre de se relever des lourdes épreuves qu'ils subissent. Directement sollicité par le médecin du Foyer départemental de l'enfance, j'ai constaté moi-même la situation thermique déplorable de ce bâtiment : jusqu'à 30 degrés dans certaines pièces, des ventilateurs de fortune branchés jusque dans les toilettes et dans les couloirs. Ce que vivent les enfants et leurs éducateurs depuis de nombreuses années dans cet établissement n'est pas acceptable. Je suis d'autant plus indigné que nos agents m'ont informé avoir fait remonter ces difficultés depuis 12 ans ! Pour pallier à l'urgence, nous avons équipé le foyer de l'enfance de 6 climatiseurs mobiles et nous investiront 100 000 euros dans une climatisation pérenne et efficace.» déclare Olivier Amrane, Président du Département.

« Les agents du département, éducateurs, maîtresse de maison, assistantes, veilleurs de nuit effectuent un travail remarquable en se relayant au quotidien pour accueillir les enfants et parfois leurs mamans en toute sécurité. Nous tenons à remercier notre personnel qui met tout en œuvre pour leur offrir un accueil professionnel, attentif et bienveillant. Au niveau de la compétence de la protection de l'enfance, 60 enfants, adolescents en danger et mineurs isolés sont pris en charge chaque année dans nos différentes structures : foyer de l'enfance, villa des adolescents... En 2022, 34 622 307 euros sont consacrés à la protection de l'enfance par le Département dont 2 750 000 euros spécifiquement fléchés sur le foyer de l'enfance.» expliquent Sandrine Genest, vice-présidente en charge de la santé, de la petite enfance et des politiques contractuelles et Claudie Coste, vice-présidente en charge des ressources humaines et du patrimoine.

La nouvelle de l'investissement dans un système de climatisation a été accueillie très favorablement par Jacky Barbisan, Président du Foyer de l'enfance, David Soignon, Directeur du Foyer de l'enfance, Michel Lang, chef de service et l'ensemble de l'équipe du Foyer départemental.



Les vices-présidentes du Département Sandrine Genest et Claudie Coste avec les responsables du Foyer départemental de l'enfance : Jacky Barbisan, président, David Soignon, directeur, Michel Lang, chef de service et les agents en charge des futurs travaux.